

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Le camping La Michenotière accepte les réservations d'emplacements et de locatifs sous les conditions suivantes :

- La réservation est définitive au retour du contrat signé par la direction du camping.
Le contrat de réservation d'emplacement nu et de locatif, dûment complété et signé, sera accompagné d'un règlement de 30% du montant total du séjour à titre d'acompte, (bien entendu déductible du montant du séjour), de 20 € de frais de dossier pour une réservation à la semaine, ainsi que 20 € du forfait annulation si vous y souscrivez. Le solde du séjour, les taxes de séjour sont à régler le jour de votre arrivée.
- Location Hébergement et Emplacement : Lorsque le séjour a commencé, et en cas de départ anticipé, pour quelques raisons que ce soit, il n'y a aucun remboursement possible.
- La location d'hébergement à la semaine en juillet et août s'effectue du samedi arrivée de 15h à 18h au samedi départ de 7h à 12h.
- La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- Le camping doit être avisé de tout retard afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelles 24 h après la date prévue de votre arrivée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.
- La direction du camping se réserve le droit de changer l'emplacement indiqué sur le contrat de réservation, et ce jusqu'au jour de votre arrivée.
- Lors de la réservation, des demandes particulières peuvent être formulées par le client (sur la proximité d'hébergement, orientation de l'hébergement, etc.). Toutefois, même si La Michenotière s'engage à apporter une attention particulière à ces demandes, nous ne pouvons garantir de les satisfaire.
- Pour les locations, une caution de 100 € est demandée le jour de votre arrivée pour couvrir les éventuels dégâts matériels et 50€ pour d'éventuels frais de ménage. Un contrôle est réalisé dans chaque location à votre arrivée. A votre départ, nous vous demandons de suivre les consignes de ménage (dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, laisser la vaisselle propre, faire le ménage, ôter les alèses et les taies jetables...). Vous prendrez RDV avant le mercredi précédent votre départ pour fixer l'horaire de l'état des lieux (de 7h à 12h). Les cautions seront restituées après notre visite à l'accueil.
- Le non respect du règlement intérieur du camping (affiché à l'accueil et disponible sur demande) entraîne l'annulation pure et simple des obligations du camping envers le locataire et lui permet de mettre fin au contrat à sa convenance et sans remboursement.
- Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping à utiliser, sur tout support, les photos et les vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping. Dans le cas contraire, veuillez nous adresser votre refus par un écrit.
- Animaux : A l'entrée, dans l'établissement, la carte de tatouage et le certificat de vaccination antirabique du chien et du chat, qui devra être porteur d'un collier, sera obligatoirement présenté. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1ERE CATEGORIE « chiens d'attaque » (Pit-bulls) sont INTERDITS. Les chiens de 2EME CATEGORIE « de garde et de défense » (ROTTWEILLER ET TYPES...), devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeur (Article 211-5 du C.R.).Les chiens et autres animaux ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- Le locataire doit être obligatoirement assuré en responsabilité civile.
- En cas de déclaration inexacte du demandeur sur quelque point que ce soit, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- Le tribunal compétent en cas de litige est le tribunal de grande instance des Sables d'Olonne.

Conditions d'annulation

- La souscription au forfait annulation est recommandée. Son montant de 20€, est payable intégralement et uniquement lors de la réservation.
- Il prend en charge le remboursement des sommes versées, hors frais de dossier et forfait annulation, dans les cas suivants :
 - * Accident, maladie, hospitalisation ou décès de l'assuré, de son conjoint, des descendants et ascendants.
 - * Préjudices graves, nécessitant la présence de l'assuré le jour du départ, dus à un vol, un incendie ou à des éléments naturels atteignant la résidence de l'assuré.
- La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des éléments énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.
- Tout séjour commencé est dû en totalité.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Une attestation devra faire preuve des cas nommés ci-dessus.

Ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter tout malentendu. Nous vous remercions pour votre confiance.

L'équipe de la Michenotière.